Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry
Canton Yerres-Brunoy

Nombre de membres composant
Le Conseil municipal 35
Membres en exercice 35
Présents à la séance 28

OBJET :

Approbation du règlement intérieur des différents services publics d'accueil périscolaire et extrascolaire de la Commune de Yerres

COMMUNE DE YERRES

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du 24 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre février, le Conseil municipal de Yerres légalement convoqué le dix-huit février deux mille vingt-deux, s'est assemblé Foyer du CEC, sous la présidence de M. Olivier CLODONG, Maire.

Etaient présents :
M. Olivier CLODONG, Maire, Mme Nicole LAMOTH, M. Fabrice GAUDUFFE, Mme Gaëlle BOUGEROL, M. Gilles CARBONNET, M. Didier LE COZ, Mme Laëtitia DOROT, M. Jean-Claude LE ROUX, Adjoints au Maire, Mme Vannina ETTORI, M. Alexandre DUMONT, M. Jean-Moïse VENEROSY, M. Jean-Paul REGEASSE, Mme Carole PELLISSON, M. Jean-François CARO, Mme Anne-Laure GUIBERT, Mme Emilie SPONVILLE, M. Guy CLUZEL, Mme Victoire REFALO, M. Denis ADAM, Mme Vanessa MAZEAU, M. Cyril MERTENS, Mme Marie-Christine ROBILLARD, M. Rémy PETIT, Mme Fabienne GABBANELLI, M. Jérôme RITTLING, Mme Claire CHARANSONNET, M. Romain SARRASIN, M. Bernard TARKALI, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :
Mme Jocelyne FALCONNIER donne pouvoir à Mme Gaëlle BOUGEROL
M. Nicolas DUPONT-AIGNAN donne pouvoir à M. Olivier CLODONG
Mme Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM donne pouvoir à M. Didier LE COZ
Mme Dominique RENONCIAT donne pouvoir à M. Gilles CARBONNET
M. Gérard BOUTHIER donne pouvoir à M. Jean-Claude LE ROUX
Mme Audrey WACQUIEZ-CORMONT donne pouvoir à Mme Laëtitia DOROT
M. Bernard NUSBAUM donne pouvoir à M. Fabrice GAUDUFFE

Secrétaire de séance : M. Gilles CARBONNET

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20220224-2022-02-274-DE
Date de télétransmission : 01/03/2022
Date de réception préfecture : 01/03/2022

YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2022

DELIBERATION N° 2022/02/274

OBJET : Approbation du règlement intérieur des différents services publics d'accueil périscolaire et extrascolaire de la Commune de Yerres

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que la mise en œuvre des différents services publics d'accueil périscolaire et extrascolaire rencontre des difficultés relatives aux modalités de réservation des accueils de loisirs des mercredis et des vacances scolaires ;

CONSIDERANT que de nombreux parents sont confrontés à des périodes de réservation trop courtes et à l'impossibilité d'inscrire leur enfant parce que les structures sont pleines ;

CONSIDERANT que, pour sa part, la Ville relève un taux de remplissage de ses structures en accueil de loisirs les mercredis, comme les vacances scolaires de l'ordre de 75 % alors que ces dernières sont complètes quelques jours après l'ouverture des réservations ;

CONSIDERANT que certains parents réservent l'ensemble des dates et se désistent sans incidence financière dans les 48 heures du jour réservé et ce, au détriment d'autres usagers ;

CONSIDERANT qu'il convient d'adapter le règlement intérieur de ces services publics en définissant de nouveaux modes de réservation pour les mercredis et les vacances scolaires en vue d'optimiser les places des accueils de loisirs et en permettre l'égal accès ;

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis des Commissions Affaires sociales, scolaires et Petite Enfance, ainsi que Finances et Affaires générales,

A la majorité (1 contre : C. CHARANSONNET et 3 abstentions : F. GABBANELLI, J. RITTLING, R. SARRASIN),

APPROUVE le règlement intérieur des services publics d'accueil périscolaire et extrascolaire de la Commune de Yerres, annexé à la présente délibération ;

ABROGE toutes les dispositions antérieures, contraires aux dispositions du présent règlement.

FAIT et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture le **01/03/2022**
et de la publication le **01/03/2022**
Le Maire,

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Conseiller départemental,

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE)

Olivier CLODONG

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20220224-2022-02-274-DE
Date de télétransmission : 01/03/2022
Date de réception préfecture : 01/03/2022